

L'Ère Nouvelle

JOURNAL DU DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES.

PUBLIÉ TOUS LES MERCREDIS et SAMEDIS.

"INDUSTRIE et PROGRES."

AIME DESILETS, Rédacteur.

W. H. ROWEN, et Cie. PROPRIÉTAIRES.

L'Ère Nouvelle, JOURNAL DU DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES. Rue Notre-Dame, Trois-Rivières.

ABONNEMENT: Pour six mois, \$1. Do douze mois, \$2. LES RETARDATAIRES DE SIX MOIS, 12c. 6d. Outre les frais de Poste.

TARIF DES ANNONCES: Pour la première insertion, par ligne, 0 0 4. Pour les insertions subséquentes, par ligne, 0 0 1.

AGENTS DE L'ÈRE NOUVELLE:

Table listing agents in various locations like Rimouski, Champlain, Gendry, etc., with names and initials.

WM. A. J. WHITEFORD,



HORLOGER ET BIJOUTIER. Rue du Platon, près de l'Hotel Américaine, RUE DU BORD-DE-L'EAU.

L'honneur d'offrir au public des Trois-Rivières et du District, un superbe et magnifique choix d'articles de goût dans la ligne d'Horloger et Bijoutier, qu'il vient de faire lui-même à Montréal, consistant en: Horloges Américaines, en gros et en détail, Cadran de Bureaux, Pendules à Leviers, Montres d'Or, etc.

Aux Mères et Nourrices.



Le Trésor des Nourrices et des Mères est le CAL-MANT par excellence et le SEUL dont doivent se servir les mères pour arrêter les Coliques, les Vents, la Diarrhée (débarde), les maux de dents et surtout le manque de sommeil auxquels les enfants sont si sujets.

J. N. BUREAU, AVOCAT, RUE NOTRE-DAME. Trois-Rivières, 20 juillet 1854.

LA MÉDECINE UNIVERSELLE



PILULES D'HOLLOWAY.

GUÉRISON EXTRAORDINAIRE D'UN ASTHME CONFIRMÉ, APRÈS UNE SOUFFRANCE DE CINQ ANNÉES.

Le certificat suivant a été envoyé au Professeur Holloway, par un Monsieur du nom de Middleton, de la route d'Essex, Liverpool.

MONSIEUR.—Vos pilules ont été le moyen, sous la Providence, de me guérir d'une sévère affection, de cinq années, et me remettre dans une santé parfaite.

GUÉRISON PERMANENTE D'UNE MALADIE DE FOIE, DE PLUSIEURS ANNÉES DE DURÉE.

Copie d'une lettre de M. Gamis, Chimiste, Yverli, au Professeur Holloway.

MONSIEUR.—Vos Pilules, dans ce District, commande une vente plus étendue qu'aucune autre médecine offerte au public.

GUÉRISON ÉTONNANTE D'UN RHUMATISME CHRONIQUE, APRÈS AVOIR ÉTÉ DÉCHARGÉ DE L'HOPITAL COMME INCURABLE.

Copie d'une lettre de M. W. Moon, du Winchester Square.

MONSIEUR.—Je vous prie de croire que je souffre depuis des années d'un Rhumatisme Chronique, et que j'ai souvent été arriéré des semaines entières par ces attaques violentes.

GUÉRISON MIRACULEUSE DE L'HYDROPISE, APRÈS AVOIR SOUFFERT DIX-HUIT MOIS.

Copie d'une lettre de M. G. Briggs, Chimiste, Goole, datée le 15 février 1853.

MONSIEUR.—J'ai beaucoup de plaisir de vous informer d'une guérison merveilleuse d'Hydropisie, récemment opérée par vos incomparables médecines.

Les Pilules d'Èbres sont miraculeusement efficaces dans les maladies suivantes:—

- List of ailments: La fièvre intermittente, L'asthme, Les maladies du Foie, Le Lumbago, Les Hémorrhoides, Les Rhumatismes, etc.

Adressed to the Professor Holloway, 241, Strand (près de Temple Bar), Londres, et par tous les Vendeurs de Médecines, respectables par tout le monde civilisé.

PARLEMENT PROVINCIAL.

Votes et Délibérations DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

MERCREDI, 13 sept. 1854.

M. Masson prête serment et prend son siège.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald, de Glengary, il est ordonné que la correspondance échangée entre l'officier-rapporteur pour le comté de Bagot et le greffier de la couronne en chancellerie, avant, durant ou après la dernière élection pour le dit comté, soit maintenant mise sur la table, et lue.

M. Dorion, de Drummond, etc., propose qu'il soit résolu: Qu'en tant que le dit Timothée Brodeur ayant agi comme officier-rapporteur durant la dite élection, n'était pas qualifié et ne pouvait être élu comme tel représentant à la dite élection;

Que le dit retour soit déclaré nul et de nul effet, et que le siège de la représentation pour le comté de Bagot soit déclaré vacant.

M. Felton propose en amendement, de retrancher le premier paragraphe et d'insérer les mots suivants à la place: "Que vu qu'il existe des doutes quant à la légalité de l'élection et retour du dit T. Brodeur, toutes les matières et choses touchant la dite élection et retour soient référées au comité des privilégiés à être ci-après nommé;" et l'amendement est rejeté sans division.

La motion principale est alors adoptée. Vingt-deux pétitions sont présentées et mises sur la table.

Sur motion de M. Casault, il est ordonné, que le greffier de la couronne en chancellerie soit tenu de se présenter immédiatement devant cette chambre avec le retour de l'officier rapporteur nommé pour présider à la dernière élection d'un membre pour le comté de Saguenay, avec les livres de poll et tous autres papiers, lettres et documents qui lui ont été transmis.

Le greffier de la couronne en chancellerie se présente en conséquence, et met devant la chambre le retour et les livres de poll, etc; et le dit retour est lu par le greffier de la chambre.

12 pétitions sont reçues et lues.

Sur motion de l'honorable M. Morin, il est enjoint à M. l'orateur d'émettre ses warrants pour de nouveaux writs d'élection de membres pour les comtés représentés par les nouveaux ministres Haut-Canadiens.

L'honorable M. Cameron introduit un bill pour amender les lois criminelles de cette province; seconde lecture le 25 courant.

Et aussi, un bill pour contraindre les témoins à comparaître devant les cours supérieures dans toute partie du Canada;—seconde lecture, lundi prochain.

M. Loranger propose, secondé par M. Smith de Northumberland Ouest,—"Qu'une humble adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général pour remercier son excellence de son discours prononcé du trône à l'ouverture de la présente session.

Et des débats s'étant élevés là-dessus; Sur motion de M. Gamble, les débats sont ajournés à demain.

JUDI, 14 septembre 1854.

Sept pétitions sont présentées et mises sur la table.

M. Felton présente un bill pour constituer le comté électoral de Sherbrooke en une municipalité séparée, et pour y établir un bureau d'enregistrement; seconde lecture d'aujourd'hui en trois semaines.

Sur motion de M. Mackenzie une adresse est votée à son excellence pour un compte détaillé de tous les deniers qui sont entre les mains du commissaire des terres de la couronne ou des commis du bureau des terres de la couronne.

Aussi une autre adresse pour un état indiquant les divers havres, ponts, chemins, etc., etc., vendus à des compagnies ou individus par le gouvernement—le montant pour lequel ils ont été vendus,—les sommes payées sur le dit montant,—le montant dû sur chaque transaction, y compris l'intérêt.

Aussi une autre adresse pour qu'il soit transmis à cette chambre un état indiquant les ventes des biens-fonds, privilégiés de pouvoirs d'eau et de bois de construction, dans la seigneurie de Lauzon, durant les douze mois finissant la dernière année fiscale.

Aussi une autre adresse pour copie de tout bail ou patente, donnant à bail certaines propriétés à Roueou ou environs, y compris les terrains de pêche, à John Prince, écuyer, conseil de la reine,—et des ordres en conseil autorisant le dit bail.

des postes; aussi le montant des sommes au crédit du gouvernement dans les banques et autres institutions monétaires du Canada ou ailleurs, ou prêtées à des particuliers ou dont le dépôt leur a été confié, jusqu'à une époque aussi récente qu'il sera au pouvoir des départements de l'inspecteur et du receveur général de les procurer.

Sur motion de M. Mackenzie, il est ordonné que le greffier en chancellerie préparera pour cette chambre un rapport extrait des records de la dernière élection, indiquant le nombre des votes enregistrés dans chaque comté, (riding.) township, paroisse, cité, ville ou autre division pour chaque candidat, avec le nombre total des voix enregistrées dans chaque comté, (riding.) township, paroisse, cité, ville ou autre division, en plaçant aussi la population totale de chacune des dites divisions et subdivisions vis-à-vis ou à côté des sommes totales de votes, et nommant les différents officiers rapporteurs et députés officiels rapporteurs, et leurs différents charges comme shérifs, greffiers de ville, régistres ou autres, quel'qu'en soit la désignation.

Sur motion de M. Mackenzie, il est ordonné que le greffier notifiera tous les officiers publics, commissaires ou corporations dont le devoir est de préparer des rapports ou états périodiques pour l'assemblée législative, d'avoir à les tenir prêts le plus de bonne heure possible, y compris toutes les banques incorporées, les compagnies de prêts, banques d'épargne et compagnies d'assurances, le rapport du maître général des postes, et s'appliquer au ministre d'agriculture, au secrétaire provincial, au régistres provincial, à la liste civile, aux terres publiques.

M. Felton présente un bill pour amender et consolider les lois relatives au parjure et fausse personification; seconde lecture de ce jour en trois semaines.

Sur motion de M. Felton un comité spécial de onze membres est nommé pour s'enquérir de l'état de l'agriculture dans le Bas-Canada et des meilleurs moyens de l'améliorer et d'avancer les intérêts des personnes qui y sont engagées.

Sur motion de M. Cauchon une adresse est votée à son excellence pour copies des divers nominations de Jean Blanchet, écuyer, membre de cette chambre, comme l'un des médecins-visiteurs de l'hôpital de marine à Québec, et aussi, un état détaillé, certifié par l'officier qu'il appartient, indiquant les différentes sommes d'argent reçues par le dit J. an Blanchet, écuyer, comme l'un des dits médecins-visiteurs, avec les dates des paiements.

La chambre reprend les débats ajournés sur la motion faite hier par M. Loranger, pour une adresse au gouverneur général en réponse au discours de son excellence, à l'ouverture de la session; et sur motion de M. Powell les débats sont ajournés à demain.

Et la chambre s'ajourne.

15 sept. 1854.

M. Cameron introduit un bill pour la meilleure administration des biens des personnes décédées.

Le même membre introduit un bill pour venir au secours des marchands, commerçants et autres.

M. Mackenzie introduit un bill pour exempler les outils, les hardes, literie, etc., des débiteurs, de la saisie pour dettes.

Sur motion de M. Morin, il est formé un comité pour préparer la liste des comités permanents.

Les débats sur l'adresse furent alors repris.

M. Langton commença le débat, qui fut continué jusqu'à l'ajournement, qui n'eut lieu qu'à une heure très avancée.

M. l'Orateur met devant la chambre: États des obligations et suretés enregistrés dans le bureau du régistres provincial entre le 19 août 1852 et le 5 septembre 1854.

Vingt-et-une pétitions sont présentées et mises sur la table.

Sur motion de M. Bureau, il est voté une adresse à son excellence pour copies de tous papiers, pétitions, lettres et correspondances en la possession du gouvernement, relativement à une étendue de terre en litige entre les habitants de Russelltown et les seigneurs de la seigneurie de Beauharnois, et aussi copies des titres de concession et de commutation de la dite seigneurie.

Sur motion de M. Mackenzie, il est voté une adresse à son excellence pour une cédule indiquant les noms de tous les défalcaires envers le gouvernement du Canada, et des gouvernements du Haut et du Bas-Canada, ainsi que toutes les balances provenant de comptables publics échues et non payées, qu'elles soient payables au fonds consolidé ou à tout autre fonds spécial, avec les sommes qu'ils doivent respectivement, les noms de leurs cautions, et le montant pour lesquelles ces cautions sont séparément ou conjointement responsables, le dit rapport devant s'étendre jusqu'au premier janvier dernier.

Je suis, etc., (Signé) R. F. Maitland.

Bois et autres produits du Canada à l'Exposition universelle de Paris.

On lit dans le Canadian: Un ancien marchand du Canada, qui réside en France depuis quelques années, a adressé la lettre suivante à M. le président de la Chambre de commerce de Québec.

21 AVENUE DES CHAMPS ELYSEES, Paris, 20 juillet, 1854.

A. M. le président de la chambre de Commerce de Québec.

Monsieur,—Par un effet naturel de ma longue résidence en Canada, et des rapports que j'ai eus pendant la plus grande partie du temps avec le commerce des bois, je continue à observer avec un vif intérêt la prospérité extraordinaire de ce commerce dans toutes ses branches, tant pour son exportation que pour son emploi à construire des vaisseaux, depuis que j'ai laissé le pays en 1848.

Ayant résidé en France dans l'intervalle, et ayant eu de nombreuses occasions de commerce avec des hommes pratiques bien au fait des besoins de ce beau pays, qui, sous son présent chef habile fait des progrès rapides à construire de tous côtés, dans les départements aussi bien que dans la capitale, de grands édifices de toute espèce, et des lignes immenses de chemins de fer (ces derniers ne sont encore que dans leur enfance,) je ne puis manquer l'occasion qui se présente de vous exposer, pour la considération des messieurs qui composent la chambre de commerce de votre ville, l'opportunité qu'ils y auraient à mettre sous les yeux de l'empereur, et des commissaires de l'exposition universelle qui aura lieu ici en mai 1855, des spécimens de toutes les espèces de bois de construction du Canada, avec les détails de leur coût livrés à Québec, du fret ordinaire et autres charges.

Je suis persuadé que cela conduirait à de grands résultats et vous ouvrirait un marché où il se fait une grande consommation de bois, tandis qu'on se plaint maintenant de tous côtés de ce que les importations générales son incapables de fournir à la demande toujours croissante, surtout en chêne et frêne de grandes dimensions, pour des voitures et autres ouvrages liés avec les chemins de fer. Je crois aussi que les madriers de pin et de sapin, l'épinière rouge (tamarac), le pin rouge, l'orme long et droit, les douves et les lattes, deviendraient des objets de grande consommation.

Le commerce est tellement pressé pour les fournitures de bois, dont la demande à été toujours augmentant depuis plusieurs années, et dont beaucoup de grands entrepreneurs de chemin de fer n'ont pu procurer la quantité nécessaire pour remplir leurs contrats, soit à cause de l'augmentation des frets, soit par suite de l'épuisement des bois indigènes, dont la consommation a augmenté de cinquante pour cent depuis mon arrivée ici, que je crois que vos moyens d'approvisionnement le marché n'ont besoin que d'être connus pour produire les plus heureux résultats pour le Canada en général.

Je suggérerais en outre, pour la considération de la chambre de commerce, qu'il est très probable que, sur une représentation convenablement faite par vous-mêmes, et appuyée par le gouvernement canadien, il serait fait des changements essentiels en votre faveur dans la relation qui existent aujourd'hui entre vous et la France, et que le gouvernement français, si on le pressait tant soit peu, permettrait à vos vaisseaux de venir directement à ses ports, en par vous lui faisant voir officiellement qu'il possède déjà, en ce qui concerne votre gouvernement, tous les avantages de la nation la plus favorisée. Avec les sentiments qui animent le chef actuel du gouvernement français envers la Grande Bretagne, et les relations qui existent aujourd'hui entre les deux pays, je suis persuadé que le moment est venu de réaliser mes vœux fervents; ce qui ajouterait beaucoup et aux exportations et aux importations des deux pays, car la France, vous enverrait en paiement beaucoup d'articles précieux dont vous faites une consommation constante.

Je serai heureux de servir d'intermédiaire pour remplir vos instructions ici, et je voudrais, si la chose était en votre pouvoir, que vous suggériez aux autres chambres de commerce de la province qu'elles devraient se joindre à vous en envoyant des échantillons de grains, de minerais, de produits manufacturés, d'ornements indiens, etc., afin de mieux faire connaître l'importance du Canada. Tous les frais de transport du Havre ou de Boulogne à Paris, de tout ce que vous enverrez, seront payés par le gouvernement français.

Je suis, etc., (Signé) R. F. Maitland.

Etranger.

[Extrait du Courrier de l'Europe.]

Londres, 25 août 1854.

La prise de Bomarsund est l'événement capital de la semaine. C'est le 6 seulement que le débarquement de la division expéditionnaire a eu lieu, sous la protection d'une partie de la flotte combinée, et le 16, la place capitula après une de ces résistances appelées honorable dans la langue militaire. Deux mille prisonniers, parmi lesquels on compte le général Bodisco et le vice-gouverneur Turnhielm, cent pièces de canon et des approvisionnements considérables sont les résultats matériels de ce fait d'armes, qui ouvre d'une manière brillante la campagne des alliés dans la Baltique.

Quant aux résultats moraux ils ne tarderont pas sans doute à se produire. Le canon qui battait en brèche le granit de Bomarsund a dû retentir au cœur de tous les Suédois amis de leur patrie, et la chute de la forteresse russe a certainement fait ressentir de joie les populations scandinaves. Les îles d'Åland étaient une possession que les Suédois ne regrettaient pas moins que leur ancienne province de Finlande.

Les incertitudes de la Suède, que la tactique pleine de prudence des amiraux a pu prolonger, se sont certainement dissipées, sinon en totalité du moins en partie, lorsqu'aux flottes combinées bloquant les ports russes on a vu s'ajouter un corps d'armée destiné à opérer sur le territoire ennemi. En attaquant une ancienne possession suédoise; en s'emparant de vive force, les alliés ne portaient pas seulement un coup sensible à la domination russe dans ces parages, ils éveillaient encore la sollicitude de la Suède, excitant sa juste convoitise, et l'attiraient dans une alliance par les mobiles les plus puissants sur les individus et sur les peuples, c'est-à-dire par l'intérêt, la gloire et le patriotisme. Il faudrait que la nation suédoise fût ossifiée jusque dans ses profondeurs, pour que l'événement de Bomarsund n'ait pas allumé chez elle l'idée de la vengeance des territoires spoliés, en usant ses armes à celles de l'Angleterre et de la France. Il faudrait un peuple amoéli et dégénéré, comme le peuple suédois ne saurait l'être, pour admettre que le gouvernement de Stockholm ne profitât pas de cette circonstance providentielle; il faudrait que les descendants des héros de Lutzen et de Narva eussent perdu les traditions de leur gloire, pour qu'ils n'essayassent pas de secouer le joug moscovite et de rendre à leur patrie son ancienne assiette territoriale et politique.

Pourtant il se peut que la Suède hésite encore, et qu'elle attende qu'une nouvelle victoire, plus décisive et plus féconde en résultats matériels que celle de Bomarsund lui garantisse l'avenir. Peut-être se réserve-t-elle de se prononcer lorsque le corps expéditionnaire atteindra les proportions d'une armée capable non-seulement de la défendre, si elle se compromet par une alliance, mais encore d'attaquer la Russie sur le territoire même de la Finlande. Si prolongés, cependant, que soient ces hésitations et ces délais, la Suède est désormais acquise aux puissances occidentales, et son armée formera inévitablement la gauche de cette grande ligne offensive qui n'embrasse pas une étendue de moins de douze cents lieues. D'ailleurs, Bomarsund n'est que le prologue d'un drame dont les péripéties vont se succéder jusqu'au moment où l'hiver arrêtera toute espèce d'expédition navale ou militaire. D'ici là, les amiraux trouveront bien le moyen de tenter quelque autre entreprise heureuse qui emportera de haute lice, l'accession si désirable du peuple et du gouvernement suédois. Si cette hypothèse se produit, le malade, ce ne sera plus Abdul-Medjid, et l'héritage à partager, ce ne sera pas l'empire ottoman.

L'intervention autrichienne tant de fois annoncée et toujours différée vient enfin d'avoir lieu. Quarante-cinq mille hommes ont franchi la frontière à Kronstadt et à Hermannstadt pour occuper la Valachie et les districts de la Moldavie déjà abandonnés par les Russes. En cette occasion encore, l'Autriche procède avec sa méthode et sa circonspection ordinaires. Elle a plus de 100,000 hommes réunis en Transylvanie, qu'elle pourrait jeter d'un seul coup dans les principautés danubiennes. A cet instant qui amène un conflit entre ses troupes et les troupes russes, elle préfère une occupation lente et graduelle qui tout en évitant un choc produit en réalité le même résultat. Pour user de précautions extrêmes et montrer jusqu'au bout une déférence parfaite envers son ancien allié, le fait de l'intervention militaire de l'Autriche n'est pas moins réel et son accession est désormais acquise à l'alliance anglo-française.

Depuis longtemps cette détermination aurait été prise par le gouvernement autrichien si les opérations militaires de l'armée anglo-française y eussent aidé le moins du monde. Il ne venait à l'esprit de personne que quatre-vingt mille soldats d'élite pussent attendre l'arme au bras qu'il plût aux Russes d'abandonner volontairement les principautés quand il leur était si facile de précipiter ce mouvement de retraite et d'accélérer par quelque grand fait d'armes l'intervention autrichienne. A ce plan si simple, dont rien depuis deux mois n'est venu changer les conditions ni démentir l'imperfection, nos généraux ont préféré l'expectative, l'attente et l'inaction.

Cette déplorable temporisation a eu pour résultat, premièrement, de retarder l'action de l'Autriche par elle au 3 juillet; secondement, de permettre à la Russie de réorganiser ses armées démoralisées et d'envoyer de nombreux renforts en Crimée; troisième, d'exposer les Anglo-Français aux conditions menaçantes du climat marécageux de la Basse-Bulgarie. On se rappelle les critiques dont fut l'objet l'invasion des Russes dans la Dobrutscha. C'était, disait-on, une inspiration fatale qui amenait les troupes du czar dans ces localités pestilentielles. Elles devaient y périr tout entières lorsque les chaleurs de l'été viendraient développer les maladies endémiques et épidémiques dont ces plaines fangeuses sont le foyer permanent. En bien! ce que l'on savait pertinemment à Constantinople, à Paris et à Londres, on a paru l'ignorer à Varna et à Kustendji. Sous prétexte de perfectionner les services de vivres, d'approvisionnement et d'administration de l'armée, on a laissé quarante-vingt mille hommes exposés aux conditions d'un climat insalubre où le choléra devait bientôt exercer ses ravages. Deux mille Anglais et sept mille Français sont tombés victimes du terrible fléau, qu'on aurait conjuré en partie, soit en remontant la vallée du Danube à la poursuite de Gortschakoff, soit encore en accélérant l'expédition de la Crimée. Une bataille meurtrière livrée devant Sebastie ou sur le territoire moldavo-valaque, aurait certainement coûté moins d'hommes aux alliés, que cette halte inexplicable qu'ils ont faite dans les steppes boueuses de la Dobrutscha.

C'est un assez triste correctif à ce désastre, que les belles paroles adressées par Louis-Napoléon à son armée, pérorant sans combat et sans gloire sur des plages lointaines et homicides; c'est même

une assez pauvre consolation que d'apprendre par le *Moniteur* que les Russes traînent avec eux vingt-quatre mille malades, et que le choléra décime leurs bataillons. Les Russes n'avaient ni le choix du terrain, ni la facilité de se mouvoir, ni le moyen des transports maritimes pour quitter des lieux empestés. Les Anglo-Français possédaient tous ces éléments réunis, et de quelque vaine excuse dont on se serve pour atténuer les erreurs de leurs chefs, on peut-être celles de leur gouvernement, l'avenir prouvera qu'il y a eu imprévoyance, incurie ou inhabileté.

L'ESPAGNE est dans cette situation qui sépare l'explosion révolutionnaire de la forme politique, social et administrative que cette révolution poursuit, et quelle obtiendra avec plus ou moins de secousses et d'ébranlements. Tout dépendra pour le succès, de l'énergie des chefs du mouvement, et surtout de leur union. Malheureusement, Espartero et O'Donnell ne semblent pas fort unis d'intentions et de systèmes. Le premier semble poursuivre une réforme constitutionnelle, qui laisse plus d'action au gouvernement représentatif, tout en restreignant la prérogative royale; le second, qu'on peut soupçonner de vouloir exploiter à son profit une révolution, partie de l'armée, et dans la quelle le peuple n'est venu qu'après coup, se rapproche de la royauté et paraît disposé à la défendre contre les trop fortes exigences du parti progressiste. L'un et l'autre pourraient bien être emportés par un mouvement supérieur à l'action personnelle qu'ils exercent.

Sans nous attacher à des circonstances de détails assez indifférentes en elles-mêmes, nous avons cependant remarqué la façon dont les toasts ont été portés par Espartero et O'Donnell dans le grand banquet donné à Madrid par la presse. Le président du conseil à qui revenait de droit l'initiative, a porté un toast à la liberté. Le général O'Donnell qui vint ensuite, leva son verre et bû à la Reine Isabelle, Reine constitutionnelle.

Il était de tradition, disent les partisans quand même de la monarchie, de faire précéder tous les toasts politiques, de celui en l'honneur du souverain. Espartero a donc péché contre les convenances monarchiques en donnant la priorité à la liberté. Il faut avouer cependant, que les Espagnols sont d'assez bons gens, et que jusqu'à ce jour ils ont usé d'une certaine indulgence envers une dynastie qui, pour prix des immenses sacrifices faits pour elle, a maintes fois faussé ses promesses et juré ses serments. D'ailleurs, n'eût-il pas été étrange que dans une fête donnée par la presse libre aujourd'hui, mais hier baillonnée et persécutée, on vint exalter les mérites du souverain même, son persécuteur et son ennemi! Un juré fait par une bouche royale, des mérites accomplis par un ordre royal, ne seraient-ils plus des meurtres et des parjures! La Royauté en Espagne doit se trouver fort heureuse qu'il y ait encore des hommes assez dévoués à son principe, pour la saluer publiquement d'une exclamation monarchique, suivie ou non de l'adjectif constitutionnelle.

ORIENT.—A l'heure qu'il est, les armées et les flottes alliées continuent leurs préparatifs pour aller attaquer les Russes chez eux. Trente cinq mille hommes de troupes françaises se sont rendus, avec armes et bagages, à Custendji, et se tiennent prêts à être embarqués, mais on ignore pour quelle destination. Une partie de l'armée anglaise a été envoyée à Seravadi; l'autre partie fait ses préparatifs d'embarquement. Enfin, neuf vaisseaux de ligne anglo-français et trois à quatre cents transports sont mouillés devant Varna pour prendre à bord les troupes et le matériel de l'expédition.

L'artillerie qui était à Varna, ainsi qu'un grand nombre d'échelles de cinq à six mètres de hauteur, des fascines, des échafauds, etc., ont été déjà embarqués. Ici, dans l'arsenal, tous les ouvrages qu'on y faisait ont été terminés et seront aujourd'hui ou demain emportés par le *Mogador*. On y construit également de nouveaux chaudières qui seront prochainement prêts. Les troupes, les munitions de toute espèce ne cessent de traverser chaque jour le Bosphore pour se rendre dans la mer Noire.

Il est arrivé à Omar-Pacha, qui se trouve à Routschouk, un firman de la Sublime Porte qui garantit aux Valaques leurs droits acquis en vertu des traités, et dans lequel on annonce au général en chef que le gouvernement de Bucharest sera composé provisoirement moitié de Valaques et moitié de Turcs. Le prince Cantacuzène resta chef de la commission valaque, et Derwisch-Pacha chef de la commission turque.

Dans les cas importants, ces deux chefs devront s'adresser de concert à la Porte et recevoir d'elle les instructions. Il devra en être de même quand ils différeront d'opinion. Le prince Cantacuzène est revêtu de pouvoirs presque illimités pour les affaires locales, en tant que celles-ci ne se trouvent pas en conflit avec les intérêts généraux de l'Etat. Le tribut est remis aux Valaques pour une année.

L'Angleterre a en ce moment 45 gouverneurs ou sous-gouverneurs de colonies; le total de leurs salaires se monte à £118,845 par an. Les plus hauts appointements sont ceux de lord Elgin, gouverneur du Canada, et de Sir G. Anderson, gouverneur de Ceylan, qui touchent chacun £7,000 (175,000 fr.). Le salaire le plus bas est de £500 (12,500 fr.), c'est celui des gouverneurs de Montserrat, de Nevis et d'Heligoland. Le gouverneur de Maurice touche £8,000 (150,000 fr.) par an; celui de la Jamaïque, £5,000 (125,000 fr.); autant le gouverneur de Gibraltar et ceux des îles Ionniennes, du Cap de Bonne-Espérance, de la Nouvelle-Galles du Sud et de Victoria. Dans l'Australie méridionale, le gouverneur touche £2,000 (50,000 fr.). Parmi les gouverneurs, il y en a 12 qui appartiennent à l'armée et 4 à la marine; les autres appartiennent au civil. Le comte d'Elgin est le seul pair qui soit gouverneur de colonie.

Aimé Desllets, Rédacteur. W. H. Rowen et Cie, Propriétaires.

L'ERE NOUVELLE.

TROIS-RIVIERES, MERCREDI 20 SEPT. 1854.

Revue Parlementaire.

En reprenant aujourd'hui notre revue parlementaire qui nous remonte à tout ce qui s'est passé en chambre depuis la séance du 13, nous ne pouvons nous abstenir d'exprimer le plus positivement possible l'opinion que nous nous étions formée, mais que nous avions réservée jusqu'à ce que nous eussions des preuves, que le principe de coalition admis dans la formation de notre nouveau ministère est incompetent et impraticable. Sans aller aussi loin que l'Hon. M. Ralph qui a osé condamner ses anciens collègues en

parlant d'immoralité, nous nous croyons bien fondé de dire que cette coalition est contraire aux vœux populaires et qu'elle ne peut et ne pourra jamais fonctionner sans exiger, d'un ou de l'autre côté, des sacrifices dont les individus, sinon le pays, devront être continuellement la victime. Nous en avons aujourd'hui une preuve dans l'affaire de M. Brodeur, du comté de Bagot. Ce n'est pas que nous voulions prendre la part de ce Monsieur; car nous avons toujours cru que son élection était illégale, et c'est avec raison que la chambre l'a chassé unanimement. Mais nous voulons en tirer cette conséquence bien naturelle. Si M. Brodeur avait eu réellement droit à un siège en parlement, supposons tout autre membre même, et que ce fût sans raisons qu'un parti fût venu attaquer la légalité de son élection, celui qui l'aurait supporté au commencement avec conviction pouvait-il lui faire défaut à la fin, logiquement, et pouvait-il en faire le sacrifice volontairement, sans faire injure au comté qu'il représentait? On admettra que ce n'est pas tout-à-fait ce qu'on fait les ministériels à l'égard du Monsieur dont nous parlons; car ils ont reconnu sur la foi de M. Drummond qu'il y avait illégalité dans son élection. Mais comment se peut-il faire que tout le parti, entre tant d'hommes, en soit venu si vite à la même conclusion? Ce parti qui avait, six jours auparavant, attaché assez d'importance à ses prétentions sur la question pour consentir à une chute complète plutôt que d'en démettre? Ne serait-ce pas par la seule raison qu'on craignait une quatrième défaite? Les conservateurs qui avaient déjà voté dans le sens de l'opposition auparavant l'alliance n'auraient pas pu voter contrairement après, et la chose s'explique. On a fait un aven bien simple et de cette façon l'on a purgé à une mauvaise affaire en évitant une division. C'est un sacrifice, et nous craignons que le système n'en amène un grand nombre. Aujourd'hui l'on sacrifie M. Brodeur, on l'abandonne; un autre jour ce sera un autre, ou les intérêts populaires dans les questions d'importance. Nous souhainons cependant que nos craintes, quelque justifiables qu'elles soient à nos yeux, ne se réalisent jamais, et nous nous permettrons encore d'espérer dans l'avenir en nous faisant effort pour croire aux promesses qu'on nous fait de faire passer les grandes mesures sans plus de délai et dans le sens populaire.

Voilà comment, après le résultat de l'affaire Brodeur, pour premier pas, tout homme impartial et honnête est forcé de regarder notre pouvoir de coalition; et l'on peut prévoir les chances qu'il a de se maintenir d'une manière à rendre justice et au pays et aux individus.

Cette affaire Brodeur s'est terminée à la séance du 13 et en a été un des caractères les plus marquants.

Est venue ensuite la présentation de l'adresse en réponse au discours du Trône.

M. Loranger, en présentant ses résolutions, a dû trouver la tâche de les soutenir tout autre chose que facile. Il les avait dressées sous la précédente administration, et la position de la Chambre, surtout des ministères bas-Canadiens qu'il suit parcequ'il les croit honnêtes, se trouve bien changée par la nouvelle combinaison. Nous pourrions en dire autant de la situation du pays qui est passé de mains libérales aux mains des Tories, bien que la grande majorité du peuple est réformiste. C'est un fait bien reconnu; et nous ne voyons pas comment les ministériels sont toujours à se demander, pour se justifier, s'il y avait une autre combinaison possible. Mais, est-ce que nous n'avons pas toujours admis avec M. Loranger que les libéraux de l'opposition étaient d'accord avec eux sur les principes et qu'ils n'en différaient que sur les hommes? C'est justement pourquoi il n'aurait fallu qu'un déplacement pour remédier à tous inconvénients, et ne fallait-il pas plutôt faire le sacrifice de ces hommes dont on ne voulait plus, que de heurter l'opinion publique et peut-être de sacrifier le peuple en lui imposant un pouvoir forcé? Rien ne nous semblait plus naturel, à nous, que la combinaison libérale que nous avions recommandée. Si l'on eût fait cela, M. Loranger n'aurait pas eu à déclarer qu'il regretta ces événements et qu'il n'acceptait le nouvel ordre de chose que "comme nécessité publique." De fait nous croyons que notre ami ne s'avouera pas trop de délices dans sa nouvelle position; autant lui aurait valu de laisser à d'autre la tâche de préconiser le programme d'une telle administration. Il faut cependant lui accorder le mérite de ses talents; personne n'aurait pu mieux que lui, faire honneur à sa cause, bien que nous croyions voir en lui un manque de conviction. C'est dû à la position forcée et de nécessité.

M. Loranger touche chacun des paragraphes du discours du Trône pour en faire ressortir un mérite que nous avons peine à lui reconnaître. Jamais, à notre idée, pareil discours n'a été moins promettant, et encore ceci y est promis l'est sans défini; et M. Loranger nous met il plus à l'aise quand il dit que les deux grandes questions des Réverses et de la Tenure, questions dont il fait l'une le pendant de l'autre, "impriment à la législation du pays on ne sait quel caractère d'hésitation et d'inertie?" Est-ce qu'on voudrait hésiter encore! A Dieu ne plaise!

En finissant nous devons convenir avec notre créateur que si le ministère favorisait réellement une législation vraiment réformatrice, la même qui est demandée à hauts cris par le peuple par les démocrates, ces derniers devront le soutenir. Pour notre part nous n'y aurons jamais la moindre objection; et sera tenir à nos principes et non aux hommes. Si nous doutons de l'efficacité du nouveau système, qu'on fasse disparaître nos doutes par des actions; alors nous jugerons

d'après les œuvres. Nous ne désirons rien de plus.

Les débats sur l'adresse n'étaient pas finis aux dernières nouvelles—pas moins d'une vingtaine de discours ont dû déjà être prononcés.

Adresse du Barreau des Trois-Rivières à l'Hon. L. H. Lafontaine, Juge-en-Chef. PROVINCE DU CANADA, District des Trois-Rivières.

A l'Honorable Louis Hyppolite Lafontaine, Juge-en-Chef de la Province du Bas-Canada. Les soussignés, membres du Barreau de la Ville des Trois-Rivières, vous déclarent respectueusement:

Que votre présence en cette ville, dans l'exercice de vos nouvelles fonctions, leur fait un devoir, à l'exemple de leurs confrères d'ailleurs, de vous féliciter du choix que l'on a fait dans votre personne, pour remplir la charge honorable et élevée que vous occupez et que votre intégrité et vos lumières vous ont méritée à si justes titres.

Que le Barreau de cette ville, en s'acquittant de ce devoir, vous prie de croire qu'il désire que votre carrière judiciaire soit longue, calme et heureuse.

Trois-Rivières, 13 Sept. 1854. Signé: P. B. Dumoulin, C. R.; J. E. Turcotte, C. R.; A. E. Hart; Edw. Barnard; L. G. Duval; Frs. Dasyva; F. X. Turcotte; E. M. Hart; Aimé Desllets; Boucher de Niverville; J. N. Bureau; Sévère Dumoulin; N. A. Duberge; F. X. Guillet; L. Clair; Wm. McDougall; A. E. Généreux.

Nominations.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général faire les nominations suivantes dans le Bas-Canada, savoir:

François Isido Rinfret, du Cap Santé, et Thomas Alexander Lambert, de Béancour, Cuyers, pour être Juges de Paix dans et pour le District de Québec.

Pour être Commissaires des Petites Causes—Antoine Bazin, Louis Boucher, Louis Gill, Olivier B. Coutu et Elien Carier, pour la paroisse de St-François de Lac, dans le Comté de Yamaska. Enoch Baker, George N. Cleveland, William R. Phibric, Joseph L. Goodhue et George Baags, pour la township de Shipton, dans le district de St-François.

NOUVELLES et FAITS DIVERS.

—Dimanche, au sortir de la messe, on s'aperçut, heureusement à temps, que les bardeaux de la couverture du Presbytère-Evêché prenaient en feu. Par le vent qu'il faisait, s'il ne fût éteint immédiatement, la ville aurait eu à déplorer un grand incendie. On devrait faire en sorte que les cheminées ne pussent point vomir de charbons quand elles ont flambé.

—Lundi après-midi les jeunes pompiers de la compagnie *Equitable* ont fait une sortie dans nos rues, en uniforme et musique en tête. Nous leur faisons notre compliment de l'élégance de leur uniforme et de leur bonne tenue.

—Le même jour, dans le même temps, un jeune enfant de M. Louthood, marchant, de 5 à 6 ans, a été renversé par une voiture près du coin des rues Notre-Dame et des Forges. Deux roues du wagon lui ont passé sur le corps sans lui faire aucun mal.

—Sur les dix journaux français qui se publient dans le Bas-Canada, trois seulement sont aujourd'hui en faveur de l'administration; *La Minerve*, *Le Canadien*, et le *Journal de Québec*! Ce dernier est passé de son opposition isolée au camp des coalisés.

—*L'Inquirer*, bien décidé à supporter n'importe quelle administration, fait cependant à M. McNab le compliment peu flatteur "que ça ne valait guère la peine pour lui, sur ses vieux ans, et pour des motifs sordides de répéter son passé."

—Les détails sur la Bénédiction de la Pierre Angulaire de la Cathédrale sont forcément remis à samedi.

—*Le Sarah Sands* a fait voile hier pour Liverpool, ayant à bord deux compagnies de l'artillerie royale et les invalides d'autres régiments qui restent en Canada.—*Journal de Québec* du 16.

—On dit que l'honorable Malcolm Cameron a décidé de se retirer de la vie publique et qu'en conséquence il ne se portera point candidat à Oxford Sud.—*ib.*

—On dit que M. Hincks va être fait chevalier. On dit aussi que M. Hincks n'a pas recherché cet honneur là.—c'est un honneur sans profit.

—Une dépêche télégraphique de Washington du 13 septembre, annonce que le journal officiel *l'Union* publie le traité de réciprocité et la convention mixte, avec la pro-

clamation, par le président, de l'échange des ratifications de l'un et de l'autre.

L'Union dit qu'il a été reçu des ordres pour le retrait de l'escadre anglaise du golfe St-Laurent, et pour l'ouverture immédiate des pêcheries prohibées.

Un correspondant nous transmet de la Baie St-Paul les détails qui suivent concernant un désastre survenu au commencement du mois à l'Isle aux Coudres:

"Un malheur tel qu'il n'est malheureusement pas assez rare, jette dans l'affliction une famille des plus respectables de l'Isle aux Coudres. Il est bon, je crois, de le publier, afin de mettre les parents en garde contre l'imprévoyance de leurs enfants.

"Ce fut dans l'après-midi du 7 du courant, que deux jeunes enfants de M. Bernard Tremblay, commerçant de l'Isle aux Coudres, se sont donné la mort en incendiant volontairement la maison de leur père, le magasin renfermant une valeur en billets de banque se montant à £100, et tout ce qu'il contenait en fait de meubles. Mais cette perte s'élève à £1500, si on y ajoute celle des livres de compte. Cependant, ce qu'il y a de plus déplorable, c'est la mort des deux enfants qui ont été cause de ce désastre. Voici comment la chose arriva:

"Ces j-unes infortunés, dont le plus âgé avait atteint ses huit ans, s'amusaient à allumer des pétards pendant que leur mère vaquait dans un appartement voisin à ses occupations de ménage, bien éloignée de s'attendre à la catastrophe dont elle allait être frappée.

"Près des deux enfants se trouvaient deux barils de poudre à tirer, lesquels ayant pris feu par quelque étincelle émanée de ces pétards, firent explosion d'une manière épouvantable et mirent à jour en renversant la partie de la maison qu'ils occupaient. La pauvre mère est elle-même renversée par la commotion; elle se relève pourtant à demi-morte, accourant aux cris désespérés des deux jeunes imprudents, et les retire au risque de périr elle-même, du milieu des débris enflammés de sa demeure. Les voisins, que le bruit de la détonation avait avertis, s'empressent aussi d'accourir; mais leurs efforts pour préserver la maison et ce qu'elle contient de meubleurent impuissants. Au bout d'une heure tout est consumé.

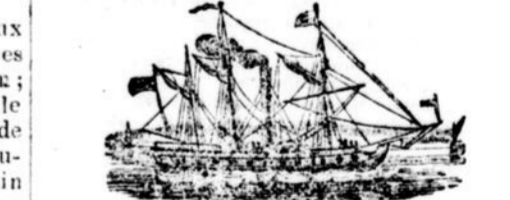
"Malgré tous les secours qui furent portés aux deux enfants, ils n'ont pu survivre, et ont succombé après quelques heures de souffrance.

"Mais le chef de la famille était absent pendant ce sinistre, et vous concevez le bouleversement qu'il a dû produire en lui ce fatal résultat de l'imprévoyance."—*Canadien*.

UN ESCROC BIEN REQU.—Parmi les passagers venus de Québec dans le *New Era* vendredi soir, il se trouvait un de ces chevaliers d'industrie dont l'occupation est de duper ceux qui veulent bien se laisser prendre. Durant le voyage, il commença à faire des tours de passe-passe avec des cartes, et il induisit plusieurs personnes à parier contre lui, et en très peu de temps il parvint à leur escamoter une assez forte somme d'argent.

Quelques citoyens s'étant aperçu de la manière dont il agissait, ils prirent aussitôt les moyens de lui faire rendre l'argent qu'il avait ainsi volé, et cet argent fut remis à un pauvre musicien aveugle qui se trouvait sur le bateau et qui avait amusé les passagers durant le voyage. Il paraît qu'une bande de ces escrocs voyagent maintenant entre Québec et Montréal, et qu'ils ont déjà volé de cette manière des sommes assez considérables. Les propriétaires d'hôtel ne devraient pas recevoir ces individus, et nous espérons que le Chef de Police mettra la main sur eux et les fera déguerpir de la ville, s'ils ne sont pas logés aux dépens de la province.—*Pays*.

NOUVELLES D'EUROPE.



ARRIVÉE DE L'OTTAWA.

Québec, 18 Sept. L'Ottawa, parti de Liverpool le 5 courant, avec des nouvelles de 3 jours plus récentes, est arrivé ici aujourd'hui, vers 3 heures.

PARIS, 4 sept.—Depuis samedi, les fonds ont baissé d'1/2 par cent.

On écrit de Constantinople, à la date du 24 août, que le duc de Cambridge, déjà beaucoup mieux d'un érysipèle au pied, avait atteint Therapia l'avant-veille.

Le prince Napoléon continuait d'être indisposé.

Le 4e régiment d'infanterie anglaise a été transporté de Gallipoli à Varna.

Le choléra diminueit ses ravages dans les armées de terre et de mer. On n'avait pas encore poussé de l'avant, si ce n'est que les français s'occupaient à des chargements de fascines, de gabions et de pièces d'artillerie.

Des avis de Bucharest datés du 20 ultimo, disent que Dervish Pacha est arrivé dans la capitale et qu'il a lancé une proclamation au nom du Sultan; il y dit que les Autrichiens occupent provisoirement les principautés. Tous les privilèges antérieurs des Principautés seront maintenus. Les réfugiés autrichiens seront expulsés.

On parlait à Vienne d'une réponse négative envoyée par la Russie à la dernière note de l'Autriche; mais cette nouvelle a besoin de confirmation.

Des lettres de Madrid du 29 août avaient annoncé le rétablissement de l'ordre sans é-

fus ou de sang. La garde nationale avait renversé pendant la nuit des barricades élevées par les insurgés, et n'avait pas éprouvé de résistance.

Un certain nombre de mécontents s'étaient rassemblés près du Club de l'Union, mais voyant l'attitude ferme du gouvernement qui les cernait avec des troupes régulières et la garde nationale, ils se sont rendus. On a fait environ 300 à 400 prisonniers parmi lesquels se trouvait le marquis d'Abanda, le chef du club. La Reine a émané un ordre royal enjoignant à tous les chefs militaires et officiers qui n'ont point de service, de retourner à leurs occupations. Ceux qui ont participé à la dernière insurrection ou qui ont été pris les armes à la main, passeront par un conseil de guerre. Un autre décret royal annonce la dissolution de toutes les associations du royaume. On ne permettra l'existence d'aucune société avant que les cortés n'aient fait une loi touchant le droit d'assemblée.

Un décret du gouvernement civil de Madrid prescrit que toutes les armes qui ne sont pas au service de la garde nationale ou de l'armée, doivent être livrées sous 24 heures, sous peine de poursuite.

Le ministre de Prusse est continuellement en charte privée avec le prince Gortschakoff.

Un avis officiel avait été reçu touchant les opérations qui allaient avoir lieu dans la Crimée. Le maréchal St-Arnaud étant arrivé de Constantinople, le départ pour cette expédition devait s'effectuer le 2 septembre. Cependant, des dépêches transmises le 24 août de Constantinople, annonçaient que nonobstant les préparatifs immenses qu'on avait faits pour cette campagne, il était encore incertain qu'elle eût lieu, ou si, dans le cas où elle aurait lieu, le plan n'en serait pas de beaucoup modifié.

L'Ottawa a fait en moyenne 270 milles par jour pendant les 4 premiers jours; alors il a essuyé une forte tempête de l'Ouest; il en est résulté quelques dommages pour le vaisseau.

LONDRES.—Le temps continue d'être beau, et la récolte du blé achevée.—Blé; arrivages d'étranger et nouveau anglais, peu considérables. Consolidés; fermes à 95 7/8;

La mission par toute l'Angleterre et le continent est très-bonne. En Angleterre, en quelques endroits la récolte est terminée. On espère que cette année le pain sera très abondant et à bon marché.

AUX CORRESPONDANTS:—Malgré tout la bonne volonté que nous avons toujours de vous rendre justice, vous devez comprendre que dans ce temps-ci, où la matière parlementaire nous écrase, il nous est impossible de publier vos écrits, surtout quand ils sont d'une longueur plus qu'ordinaire. Nous vous remercions tout de même.

Naissance.

En cette ville, ce matin, la Dame de J. E. Turcotte, etc., M. P. Paine fille.

Mariages

En cette ville, lundi, le 18 courant, par le Revd. Dr. Wood, M. G. L. Lawler, de l'Académie des Trois-Rivières, à Delle. Eliza Hardy, tous deux de cette ville.

Marchés des 3-Rivières et de Montreal.

PRIX DES DENRÉES. MARDI, 19 Sept. 1854.

	3 RIVIERES.		MONTREAL.	
FARINES:	S. D.	S. D.	S. D.	S. D.
Farine par quintal...	24 0	20 0	24 0	25 0
Do d'Avoine do...	20 0	20 6	21 0	23 0
Do Blé d'Inde...	18 0	20 0	17 0	18 0
GRAINS:				
Blé par minot...	9 0	9 6	10 0	11 0
Avoine do...	2 6	3 0	3 0	3 6
Orge do...	4 0	4 6	4 9	5 0
Pois do...	6 6	7 0	6 6	7 0
Sarrasin do...	7 0	8 0	4 0	5 0
Seigle do...	0 0	0 0	5 6	5 10
Graines de Lin do...	0 0	0 0	0 0	0 0
VOAILLES ET OIGNONS:				
Dindes (vieux) par cou...	10 0	0 0	7 6	10 0
Dindes (jeune) do...	0 0	0 0	0 0	0 0
Oies do...	0 0	0 0	4 0	7 0
Canards do...	0 0	0 0	2 6	3 4
Poules do...	2 6	3 0	3 0	3 6
Poulets do...	1 0	1 2	2 0	2 6
Tourtres par douz...	2 0	0 0	3 9	5 0
VIANDES:				
Bœuf par livre...	0 9	1 0	0 7	1 0
Mouton par quartier...	2 6	3 0	2 6	7 6
Agneau do...	3 0	3 0	2 0	4 0
Veau do...	3 0	4 0	2 6	10 0
Lard par livre...	0 6	0 7	0 6	0 7
Bœuf par 100 livres...	16 8	20 0	45 0	50 0
Lard frais do...	50 0	55 0	45 6	50 0
Morue fraîche...	0 0	0 0	0 5	0 6
PRODUITS DE LA LAITERIE:				
Beurre frais par livre...	1 0	1 3	1 3	1 6
Do salé do...	0 10	1 0	0 11	1 0
Fromage do...	0 9	0 10	0 6	0 9
Sucre d'étable par liv...	0 5	0 6	0 4	0 5
Miel do...	0 10	1 0	0 7	0 0
LEGUMES:				
Fèves du Cana. min...	0 0	0 0	12 6	0 0
Patates do...	4 6	5 0	0 5	0 6
Navets do...	0 0	0 0	1 6	2 0
Oignons do...	0 0	0 0	0 0	0 0
DIVERS:				
Saindoux par livre...	0 8	0 9	0 8	0 9
Œufs par douzaine...	1 0	0 0	0 11	1 0
Foin par cent bottes...	50 0	55 0	65 0	70 0
Paille do...	17 6	18 0	35 0	40 0
Bois, Erable...	14 0	15 0		
" Epineux...	7 0	7 6		
" Franc-mêlé...	8 0	9 0		

ANNONCE.—Pâtes d'Holloway pour les constitutions faibles, les fièvres attaquées et l'indigestion.—L'efficacité étonnante de cette médecine et les bons effets qu'elle a produits sur les malades qui souffrent de maux d'estomac, de fièvre, de la bile et de l'indigestion, paraissent incroyables, s'ils n'étaient confirmés journellement par des cures qu'ils opèrent. Les propriétés exaltantes de ces instimables Pâtes font disparaître entièrement toutes les maladies nerveuses du système, donnent des forces à l'estomac, et par là aident la digestion. Les personnes qui souffrent de l'hydropisie devraient se servir des Pâtes d'Holloway, comme elles sont le plus sûr remède qui soit connu pour cette terrible maladie.

CARTE.

MONSIEUR offre ses remerciements aux citoyens de cette ville et aux Officiers et Pompiers qui ont contribué à préserver l'Évêché de l'incendie dont il était menacé dimanche dernier.

A. NOISEUX, Pte. 55
Trois-Rivières 20 Septembre 1854.

AVIS.

EST par le présent donné que la Société qui a ci-devant existé entre les sous-signés sous les noms et raison de John Porter et cie., faisant affaires aux Forges St-Maurice, a été de ce jour dissoute de consentement mutuel.

J. PORTER.
A. STUART.
N. HUNT & Cie. 55
Trois-Rivières 20 Septembre 1854.

Par Encan.

SERA VENDU,
Jeudi le 21 Courant,
A DIX HEURES A. M.

A LA RESIDENCE DE J. N. BUREAU, ECR

TOUS ses meubles de Ménage, consistant en: Tables Sofas, Sideboards, d'acajou, Chaises doubles ou caousses, Couchettes françaises, Matelas, Lits de plume, Tapis de Brascelle et Impérial, Lampes, Miroirs, etc., etc.

AUSSI:
UN MAGNIFIQUE PIANO.
Les conditions seront connues le jour de la vente.
THEO. RICKABY. 54.
Trois-Rivières, 18 sept. 1854.

College des Medecins et Chirurgiens du Bas-Canada.

L'ASSEMBLÉE semi-annuelle du Bureau des Gouverneurs du Collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada, pour l'examen des candidats, aura lieu à l'Hôtel-de-Ville, Québec, MARDI, le DIX OCTOBRE prochain, à DIX heures A. M.

Les candidats sont requis de transmettre leurs certificats à l'un ou à l'autre des secrétaires soussignés, au moins DIX JOURS avant l'assemblée et de remplir une cédule de leur éducation médicale. Ils sont en outre requis de déposer entre les mains de l'un des secrétaires le montant des honoraires qui seraient dus au Collège dans le cas d'un examen heureux.

J. E. LANDRY,
H. PELTZER,
Québec, 12 sept. 1854.

AVIS.

Académie de Danse

PAR M. J. M. GAUTHIER,
Récemment de Paris et de Londres.

INFORME respectueusement les dames et messieurs des Trois-Rivières qu'il se propose d'ouvrir, le 26 du courant, une ÉCOLE DE DANSE dans la magnifique et nouvelle Salle du conseil de Ville; ou il donnera des leçons sur les danses les plus à la mode et du dernier goût, dansées à Paris et à Londres, telles que: Garlitz, Tempst, Mazurka, Quadrilles, Polka, Waltz à cinq temps, Polka Mazurka, et autres. Pour les références s'adresser au bureau de l'Ere Nouvelle, où une liste sera déposée.

A Vendre ou à Louer.

LA maison maintenant occupée par le sous-signé, rue Notre-Dame.
Possession le 29 septembre prochain.
J. N. BUREAU. 50
2 sept. 1854.

A VENDRE.

UNE terre contenant au-dessus de 200 arpents, dont environ 30 arpents sont en pleine culture, avec, avec Maison, Granges, Étables, etc., dessus construites, située sur la Rivière Béancour à environ 1 1/2 lieue de l'Église.
Un titre et la possession peuvent être donnés immédiatement.
S'adresser à,
J. U. RITTER. 50
Trois-Rivières, 2 septembre 1854.

AVIS.

À compter du 3 du présent, jusqu'à avis contraire, le vapeur *Castor* quittera Trois-Rivières tous les Dimanches à 3 heures P. M., et prendra les passagers pour Montréal, et les places intermédiaires de même que les Mercredis.
JOS. DUVAL,
Capitaine. 50
Trois-Rivières, 2 Sept. 1854.

Changement de Domicile. DR. PELISSON.

RUE NOTRE-DAME, VIS-À-VIS
PIERRE DEVEAU, ECUIER.
Trois-Rivières 31 Mai 1854.

NOUVELLE DECOUVERTE,
Pour remettre les Lits de Plume à neuf.

MOYEN et MOROT, Plumassiers et Matlassiers, de Montréal.—Ont l'honneur de prévenir le public, qu'ils remettent les lits de plume à neuf au moyen du procédé infallible qu'ils emploient, la plume futelle dans le plus mauvais état. Ce même procédé a le double avantage de détruire la mite et tout ce qui peut nuire à la conservation de la plume et d'enlever toutes espèces de maladies ou mauvaises odeurs. Ces Messieurs s'engagent de faire avec trois lits le volume de quatre, plus souple que si la plume était neuve.
Maison Conval en face de l'Église Anglaise.
Trois-Rivières, 21 juin 1854.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMÉES AU BUREAU DE POSTE, DES TROIS-RIVIÈRES.

DEPUIS le 1er. Août jusqu'au 1er. Septembre 1854. Les personnes qui viennent réclamer une de ces lettres doivent spécifier qu'elles réclament une lettre qui a été annoncée.

- Arcand Baptiste,
- Bastharache Sam.
- Blanchard David
- Bonacini J. M.
- Carpentier Joseph,
- Duchénier L. J.
- Grégoire Antoine.
- Grandchaut Pascal, (2)
- Gauthier Siméon,
- Germain Mess. Marchesse,
- Hamel Frs.
- Leblanc Oudéme,
- Lamie Celina Delle,
- Langlois François,
- Morreau Frs.
- Papin Pierre,
- Pagé Thomas,
- Rochelet George,
- Vien Prudent,
- Yotte Jean.

ON DEMANDE.

UN jeune homme comme apprenti horloger. S'adresser à Win. A. J. Whiteford, rue du Platon, Trois-Rivières.
W. A. J. WHITEFORD. 49
Trois-Rivières, 30 août 1854.

A VENDRE

PAR LE SOUSSIGNÉ,
200 Potées 3 pds.
125 do 24 pds.
4 do à vapeur.
500 Chaudrons à Soupe.
O. CHENEVERT. 45
Trois-Rivières, 16 août 1854.

J. J. CRAWFORD,



PARFUMEUR et BARBIER.

J. J. CRAWFORD informe les habitants des Trois-Rivières, qu'il a ouvert sa boutique dans la Maison Neuve de Mde. Pacaud, troisième porte du coin des rues Notre-Dame et des Forges. Il aura en mains et à vendre un assortiment choisi et varié de Broses-à-Cheveux, Broses-à-Dents, Peignes, Huiles à parfumer et toutes espèces de Parfumeries, qu'il vendra à des prix modérés. Il se fait fort, par son savoir-faire et son habileté dans l'art, de donner satisfaction à ses pratiques en tout ce qu'elles pourront demander de lui dans ses différents départements.
Trois-Rivières, 23 Août 1854. 47

ON A BESOIN.

D'UN garçon âgé de 14 ou 15 ans pour un bureau. S'adresser à ce bureau.
Trois-Rivières, 30 août 1854. 40

NOUVEAUX MEUBLES, A l'Enseigne du Poteau de Couchette.



Le sous-signé informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il a ouvert un magasin de MEUBLES DE MÉNAGE, dans la maison de Jas. Dickson, éer., Rue St-Antoine, en cette ville, entre le magasin de M. Andrew Craik et l'Hôtel St-Laurent, et qu'il aura constamment en mains toute espèce de meubles de ménage, tels que Couchettes, Chaises, Sofas, Buffets, Dressoirs et autres, dans le meilleur goût et de la meilleure manufacture, qu'il offre en vente à des prix très réduits. Il sollicite une part du patronage public, invitant les acheteurs à le venir voir avant que d'aller ailleurs, persuadé qu'il est qu'ils trouveront chez lui tout ce qu'il leur faudra dans ce genre.
NOEL PRATTE. 45
Trois-Rivières, 16 août 1854.

FORGES RADNOR.

ON DEMANDE.—Dix à Douze bons MOULEURS. De bons gages seront donnés.
S'adresser à
A. LARUE, et Cie. 47.
Trois-Rivières, 23 Août 1854.

NOUVEAU MAGASIN.

BIENVENU & LAFRENAYE
ONT l'honneur d'avertir leurs amis et le public de la ville et du district des Trois-Rivières, qu'ils ouvriront au commencement de Mai prochain, un magasin dans la première maison en pierres de taille de P. B. DUMOULIN, Ecuier, vis-à-vis le marché, et qu'ils auront constamment en mains un assortiment de marchandises sèches et d'Épicerie.
Trois-Rivières, 26 avril 1854.—jc.

NOUVEAU MAGASIN DE FOURRURES.



LE SIEUR C. BALZER a l'honneur d'informer le public qu'il ouvrira en cette ville le 1er Septembre prochain, dans la maison de M. Jean Desjossé, occupée actuellement par M. Pierre Dupont, daguerréotypiste, Rue Notre-Dame,

UN MAGASIN DE FOURRURES. On trouvera constamment chez lui un assortiment varié de toutes espèces de fourrures, telles que Casques, Capots, Gants, Victoires, etc., aux prix les plus modérés. Il espère que le public voudra bien le favoriser de son bienveillant patronage, tous ses efforts tendront à s'en rendre digne.
Achat au comptant de toutes espèces de pelletteries brutes.
Trois-Rivières, 12 août 1854.—lm. 44.

LA COMPAGNIE D'XPRES

Britannique et Nord-Américaine

ET DE LA COMPAGNIE DU GRAND-TRONC. A ouvert un Bureau, à Trois-Rivières, pour le transport de Marchandises, Argent et Paquets de valeur, à Boston, Hamilton, Toronto, Montréal, Québec et par tout le Canada; Un messageur, laissant Trois-Rivières tous les deux jours, prend soin des effets jusqu'à leur destination.
RALPH LOUHOOD, Agent.
Vis-à-vis l'Agence de la Banque de Montréal.
Trois-Rivières, 16 août 1854. 43

AVIS.

TOUTES personnes endettées envers la succession de feu JAMES BURNS, Ecr., sont priées de régler sans délai, et ceux qui ont des réclamations contre icelle succession sont priés de les produire au sous-signé.
FRS. DASYLVA,
Secr agent et proc. de Dame Geneviève Burns et Julie Burns, seules héritières.
Trois-Rivières 9 Aout 1854. 43

BIENVENU & LAFRENAYE.

VIENNENT DE RECEVOIR,
1,000 PAIRES de Bottes. Recevront de main de Québec quelques douzaines de Préservatifs contre le choléra.
BIENVENU & LAFRENAYE. 33
Trois-Rivières, 5 juillet 1854.

AVIS.

Le Soussigné, ayant été nommé pour régler les affaires de la succession de feu Jean Baptiste Bournival en son vivant cultivateur, et commerçant de la paroisse St-Barnabé, requiert par le présent, toutes les personnes endettées envers la dite succession de payer entre ses mains, et celles qui ont des réclamations contre icelle succession de les présenter.
L. BOUCHER, N. P.
St-Barnabé, 13 juillet 1854. 36

BATISSE DE PERRY.

EN ARRIÈRE DU CONSEIL DE VILLE.



PROVISIONS, ÉPICERIE, LIQUEURS, ETC.

M. C. PERRY.

SUCRES:
20 Boucants de Cassonade blanche,
30 Barils de sucre écrasé.
THÉS NOIRS:
10 Caisses de Souchong supérieur.
12 Boîtes de Souchong excellent.
10 Boîtes de beau Congou.
15 Boîtes de Oolong supérieur.
THÉS VERTS:
15 Boîtes de Hyson supérieur.
12 Boîtes de Gunpouder très beau.
17 Boîtes de Young Hyson extra beau.
50 Boîtes de Twankay supérieur.
CAFÉ:
12 Sacs de Java meilleure qualité.
20 Sacs de Rio, superbe.
— AUSSI: —
Raisins, Corinthe, Riz, Orge, Farine pour les Familles, Fromage, Beurre, Lard, Poisson, Eau de Vie, Vins et tous les articles qu'on peut désirer, aux plus bas prix.
Trois-Rivières, 24 juin 1854. 30

Attention.

O. CHENEVERT.

REMERCIÉ bien ses nombreuses pratiques et le public en général, pour l'encouragement libéral qu'il a reçu et prend en même temps l'occasion de leur annoncer qu'il reçoit actuellement ses Marchandises Sèches, Épicerie et l'erronnerie et qu'il vendra toujours à grand marché comme par le passé—il invite MM. les marchands de la campagne de visiter son établissement. Une déduction libérale leur sera faite. Il aura toujours en main un grand assortiment de Fleur en quarts et en poches, et lard de toute qualité.
Trois-Rivières, 24 mai 1854.

CI-DEVANT

T. LARUE, A. LARUE.

Le sous-signé prend la liberté d'informer ses amis, les citoyens de cette ville et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin dans la maison si longtemps occupée par son frère, M. Auguste Larue. Ses marchandises sont toutes nouvelles, de bon goût et des mieux choisies. Ses prix seront assez bas pour défier la concurrence avec qui que ce soit. Les Messieurs du clergé, trouveront à son magasin un assortiment complet d'Étoffe à Soutaine et Pantalons, etc., etc., aussi des Chapeaux convenables. Il tiendra aussi une librairie sur un bon pied.
Il attend, tout prochainement plusieurs caisses de livres venant directement de France; consistant tant en livres de Théologie, que de Littérature et d'École.
Un seul prix est établi dans sa maison.
Point de crédit:
Conséquemment, bon marché et bas prix pour toutes personnes qui voudront en profiter.
Qu'on vienne voir et visiter ses effets avant que d'aller ailleurs.
Il aura constamment le meilleur Vin de Messé...
T. LARUE.
Trois Rivières 7 juin 1854.

COMPAGNIE DE GAZ DES TROIS-RIVIÈRES.

AVIS est par le présent donné que les Directeurs de la Compagnie de Gaz des Trois-Rivières ont résolu de faire une troisième demande de DIX POUR CENT ou dix achelins par action de cinq louis du Fonds de la Compagnie, et les actionnaires sont requis de payer le dit versement le ou avant le quinze d'Août prochain, au sous-signé.

Wm. McDougall,
Sec. Trés. C. de G. des T. R.
Trois-Rivières, 8 juillet 1854.

AVIS.

TOUTES personnes désirant prendre des parts dans la Compagnie de Gaz des Trois-Rivières, sont informées que les Livres de la dite Compagnie sont toujours ouverts au Bureau du sous-signé.

Wm. McDougall,
Secr. Trés.
25 janvier 1854.

THREE RIVERS GAS COMPANY.

NOTICE is hereby given that a third call of TEN PER CENT on each share, being ten shillings per share of five pounds, of the Stock of the Three Rivers Gas Company having been resolved on by the Trustees of the said Company the said instalment is hereby required to be paid on or before the fifteenth day of August next, to the undersigned.

Wm. McDougall,
Secr. Treas. T. R. G. C.
Three Rivers, 8th July 1854.

Notice.

PERSONS desirous of taking STOCK in the Three Rivers Gas Company are hereby informed that the Books of the said Company are still open for that purpose at the office of the undersigned.

Wm. McDougall,
Secr. Trés.
25th January 1854.

MARCHANDISES SECHES, DU PRINTEMPS.

Le soussigné offre en vente un grand et magnifique assortiment de Marchandises de Groit, dont il disposera au plus bas prix possible, à son magasin, rue Notre-Dame.
GOD. LASSALLE.
Trois-Rivières, 14 Juin 1854.

Société formée.

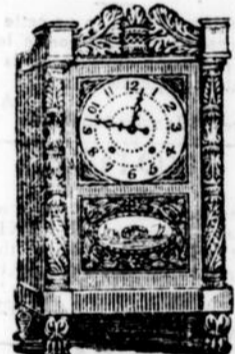
LES sous-signés informent leurs amis et le public en général qu'ils sont entrés en société sous les noms et raison de Beaudry et Boudreau; et qu'ils commencent à transiger leurs affaires dans les premiers jours de Mai courant, dans la maison de Mme. Pacaud, coin des rues Notre-Dame et des Forges.
BEAUDRY & BOUDREAU.
Trois-Rivières, 3 mai 1854.

Co Partnership.

THE Subscribers beg to notify their friends and the public, that they have entered into Partnership, under the Name and Firm of BEAUDRY & BOUDREAU, and that they will commence business in the beginning of the month of May, in Mrs. Pacaud's premises, corner of Forges and Notre Dame Streets.

BEAUDRY & BOUDREAU.
Three Rivers, May 3rd 1854.

Montres, Horloges et Bijouteries!



A L'ENSEIGNE DE LA BOULE D'OR.

JOHN WHITEFORD informe ses amis et le public en général qu'il a constamment en mains un assortiment de Montres de Lepine et de Levers et de toute espèce de Bijoux; aussi quelques plumes d'or de premier choix. On reparera avec beaucoup de soin les montres bijoux, etc.
Trois-Rivière, 31 août 1853.

A VENDRE,

DES magnifiques JONCS d'Or pur, garantie. Prix de 10s. à 20s.
JOHN WHITEFORD.
Trois-Rivières, 7 Septembre 1853.

MONTRES MONTRES.

Le sous-signé informe respectueusement à tous ceux qui désire avoir une bonne montre, qu'il est prêt à vendre des montres en or et en argent au même prix qu'à New-York.
Il invite les amateurs de bijoux à venir à la BOULE D'OR, rue Notre-Dame.
— AUSSI —
150 pendules Américaines, de 7s. 6d. à 40s.
Montres en or de 48 et en montant.
JOHN WHITEFORD, Jr.
Trois-Rivières, 3 Mai 1854.

Fabrique de Bijouterie.

Le sous-signé désire informer le public en général des Trois-Rivières et de ses environs, qu'il est prêt à fabriquer de la bijouterie en OR, à ordre, ainsi que des ouvrages en cheveux.—Ayant dans son emploi un artisan de première force, venant de Paris.
JOHN WHITEFORD, Ecr.
Trois-Rivières, 24 juin 1854.

A VENDRE.

UN magnifique COFFREFORT (Sûr) à l'épreuve du feu.
S'adresser à
JOHN WHITEFORD, Ecr.
Trois-Rivières, 24 juin 1854.

NOTICE TO LUMBERERS.



LUMBERERS who have operated during the past winter within the agency of the undersigned are hereby notified that no Timber or saw logs will be exempted from duty except such as may be proved by affidavits to have been cut upon private lands, such affidavits to be made from personal knowledge and to describe distinctly, in each case the lot on which the timber, for which exemption is claimed, was cut and the precise quantity cut thereon.

OLIVER WELLS, Survr. Cr. Timber.

CROWN TIMBER OFFICE, Three Rivers, 17th May 1854.

Aux Entrepreneurs de Bois.



LES Entrepreneurs de bois qui on ont fait durant l'hiver dernier, en vertu de l'agence du soussigné, sont notifiés par les présentes qu'aucun Billet, ou bois quarré ne sera exempt de droit, excepté celui qui sera prouvé, par affidavit avoir été coupé sur des terres privées.

OLIVER WELLS, Survr. Bois. Cr.

BUREAU DES ROIS DE LA COURONNE, Trois Rivières, 16 mai 1854.

MONARCH Fire and Life Assurance Company of London.

ESTABLISHED 1835.

CAPITAL £300,000, STERLING. — SURPLUS FUND—£200,000, STERLING.

THE undersigned local Agent for the above named Assurance Company is prepared to accept FIRE and LIFE RISKS, at moderate rates of premium as any other safe Company.

A. E. HART.

Three Rivers, 4th January, 1854.

Compagnie d'Assurance de Londres, contre le Feu et la Vie MONARCH.

ÉTABLIE EN 1835.

CAPITAL £300,000, STERLING. FONDS SURPLUS—£200,000 STERLING.

Le soussigné, Agent local, pour cette compagnie est prêt à accepter des risques contre le feu et la vie, à des taux de primes aussi modérés que pourra le faire aucune autre compagnie.

A. E. HART.

Trois-Rivières, 4 Janvier 1854.

NOTICE.

ALL promissory Notes, Book debts or other claims due to the Estate of the late JOHN ANDERSON or the subscriber, that are not settled before the first of May next will be put into the hands of my Attorney for collection.

JAMES DICKSON.

Three Rivers, 19th April 1854.

FOR SALE.

A SECOND-HAND PIANO-FORTE, well toned. Price moderate. Apply to JOHN McLEOD.

Three Rivers, 12th April 1854.

AVIS

Aux Propriétaires de Steamers, Etc, Etc.

LES propriétaires de Bateaux-à-Vapeur et autres vaisseaux, désirant s'assurer de Quaiage et Hangarage aux Trois-Rivières, au superbe Quai, ci-devant la propriété de l'Honorable Mathew Bell; voudront bien s'adresser au soussigné, agissant comme Agent.

Il aura constamment à vendre, après l'ouverture de la navigation, une quantité d'épave rouge, comme bois de chauffage.

BAZILE LUPIN, Agent.

Trois Rivières, 19 avril 1854.

NOTICE

To Proprietors of Steamers, &c., &c.

PROPRIETORS OF STEAMERS and other CRAFT, wishing to secure WHARFAGE and STORAGE at Three Rivers, at the commodious Wharf formerly the property of the late Honorable Mathew Bell, will please address the undersigned, who acts as agent for the same. There will be constantly on hand, after the opening of the navigation, superior Tamarac Fire-wood for sale, to suit purchasers.

BAZILE LUPIN, Agent.

Three Rivers, 19th April 1854.

A Vendre.

UN FOURNEAU A CHAUD, situé à l'extrémité Est de la Rue des Fourneaux, avec en outre un terrain assez spacieux. Pour les conditions, s'adresser à J. N. BUREAU.

Trois-Rivières, 16 Mars 1854.

Nouvel Etablissement MARCHANDISES NOUVELLES!!!

LES soussignés prennent la liberté d'annoncer aux citoyens des Trois-Rivières et des environs, qu'ils ont ouvert un MAGASIN sur la Rue du Fleuve, porte voisine de l'HOTEL BERNARD, où ils auront constamment en mains un assortiment de Quincaileries, Epicerie, Provisions, Marchandises-Sèches et Hardes Faites, Etc., Etc., Etc.

L'assortiment se compose aussi d'Outils de Menuisiers et Charpentiers et en Fournitures de Maisons, tels que: Serrures à mortise, Serrures d'armoire, Poignées de porte, Cloches pour portes avec garnitures, Peintures, Vis à bois, Vis à établi, Verroux, Targettes, Crochets de toutes sortes, Anneaux pour rideaux et miroirs, Couteaux de table, de poche, à cordonniers et boucherie, Cuillères grandes et petites, Cadenas, Serrures de coffre, Ciseaux, Verloppes, Rabots, Tarières et manche de Tarière, Virbrequins, Mèches, Vrilles, Ciseaux à mortises, Ciseaux à paré, Gouges, Compas, Pinceaux, Niveauux, Equerres de fer et d'acier, Truelles pour maçons et plâtriers, Limes, Tierspoins, Tourne-Vis, Alènes et manches, Marteaux à Vis à patentes, Haches à bucher et à écarir, Coignée, Cardes à laine, Cardes pour les cheveux et Brosses, Entailles, Têtes de Rouets à patente, Erminettes, Chantrelures d'étain, Balances, Moulins à café, Ficelles, Lignes, Cloux, Brochettes, Pieds de Roi, Papier à enveloppe, papier sablé, etc., etc., etc.

EPICERIES ET PROVISIONS, un assortiment général, pour le Chantiers et à l'usage des Familles. HARDES FAITES. Redingottes, Blouses, Surtouts, Capots, Pantalons et Vestes. Chemises de flanelle Bleue et Rouge. Marchandises-Sèches et d'Étape, Etoffe américaine et du pays, etc., etc., etc.

C. W. SAUNDERS, et Cie.

Trois-Rivières, 28 sept. 1853.

Sucre, Sucre.

A VENDRE par les soussignés, un lot considérable de CASSONADE brillante, en Boucaut, Quintal et à la livre.

C. W. SAUNDERS, et Cie.

Trois-Rivières, 24 mai 1854.

MAISON Britannique et Americaine.

Ci-devant Keenan, Quai Molson, TROIS-RIVIÈRES.

LES soussignés ayant loués l'Etablissement ci-dessus, informent respectueusement leurs amis et le public en général, qu'ils sont maintenant prêts à recevoir et à accommoder des voyageurs et autres, aux conditions les plus raisonnables. Ils feront leur possible, par une attention assidue, pour mériter une partie du patronage public.

LA TABLE: Leur table sera toujours fournie avec variété, du meilleur que produisent les marchés.

LA BARRE: Les Vins et autres Liqueurs de leur Barre seront de la meilleure qualité.

FARMER & FOGG.

Trois-Rivières, 1 mars 1854.

Le Journal de Québec, le Chronicle; le Montreal Herald et le Pays, voudront bien insérer cette annonce pendant deux semaines.—Et expédier leur journal comme abonné à F. & F.

BRITISH & AMERICAN HOUSE.

Late Keenan's, Molson's Wharf, THREE RIVERS.

THE undersigned having leased the above premises, most respectfully inform their friends and the public in general that they are now fully prepared to accommodate travellers on the most reasonable terms; and they will always endeavour by most courteous attention, to merit a portion of the patronage of the travelling public.

THE TABLE: Their Tables will always be furnished with a variety and the best the market can afford.

THE BAR: The Bar is supplied with Wines and Liquors of the best brands.

FARMER & FOGG.

Three Rivers, 1st. March 1854.

Le Quebec Chronicle, Journal de Québec, Montreal Herald and Pays, will please copy this advertisement for 2 weeks, and forward their paper as subscriber. F. & F.

A Vendre.

UN magnifique TERRAIN de 57 pieds de front sur la rue Notre-Dame, et de 100 pieds de front sur la rue St-Philippe, et sur lequel on peut facilement bâtir six maisons avec les dépendances. Pour les conditions s'adresser à J. N. BUREAU.

J. N. BUREAU,

Trois Rivières, 1 février, 1854.—je.

Wm. McDougall, AVOCATE.

OFFICE, corner of Notre Dame and Alexander Streets, in the new house of H. Lor, Esqr. Three Rivers, 25th January 1854.

Wm. McDougall, AVOCAT.

BUREAU, à l'encoignure des rues Notre-Dame et d'Alexandre, dans la maison neuve de Henri Lor, Ecr. Trois-Rivières, 25 janvier 1854.

SOUVENEZ-VOUS DE LA BOULE D'OR.

Si vous voulez acheter une bonne Montre ou Horloge, A BON MARCHÉ.

JOHN WHITEFORD, Fils

Trois-Rivières, 18 janvier 1854.

FOR SALE AT THIS OFFICE. PROMISSORY NOTE FORMS.

UN deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à ce bureau.

GRAND REMEDE ANGLAIS

Le Semede le plus important du monde pour le Printemps et l'Été.

Le Vin de Foret DU DOCTEUR HALSEY.

Patronisé par la noblesse et la faculté d'Angleterre, et considéré le remède le plus extraordinaire du monde.

LES médecins contenant de la Mélasse ou de la Licorisse, comme les Salsepareilles tant vantées, demandent l'usage d'une quantité de flocons, pour opérer le moindre changement dans notre santé. Le Vin de la Forêt est un tout autre article. Ce remède ne contient aucune espèce de sirop pour lui donner de la consistance, mais acquiert ces excellentes qualités et ses grands pouvoirs médicaux des plantes végétales dont il est composé. Le Vin de la Forêt est combiné des vertus de CERISIER SAUVAGE, DANDELION, YELLOW DOCK, SALSEPAREILLE!

avec d'autres plantes encore plus efficaces. Sa grande concentration le rend un des remèdes les plus efficaces maintenant en usage. Souvent moins qu'une bouteille rend fort et vigoureux le patient le plus faible, malade et débile. La constitution et la santé s'améliorent à chaque dose. Le Vin de la Forêt est recommandé en termes les plus forts pour toutes les maladies de

FOIE, DE ROGNONS, D'ESTOMAC, DE NERFS, D'AFFECTIONS BILIEUSES, HYDROPIE, DYSPESIE, PERTE D'APPETIT, JAUNICE, MALADIES DE FEMMES, SCROFULES ET TOUTES LES DESORDRES PROVENANT DE MAUVAIS SANG ET IRREGULARITE DANS LE SYSTEME.

SAUVÉ DE LA MORT!!!

Témoignage de M. Nathan Matthews, citoyen riche et respectable de Newark, N. J.

Dr. G. W. HALSEY.—Je suis persuadé que votre Vin et vos Pâtes m'ont sauvé la vie. J'étais au lit de la mort, quand j'ai commencé à en prendre pour les Hémorroïdes, l'Hydropisie et l'Asthme. Ma famille avait perdu tout espoir et mes médecins m'avaient prononcé incurable. Dans cette horrible position on m'a procuré votre Vin et vos Pâtes, et avant que j'eus fini la première bouteille de vin et la boîte de pâtes, j'ai senti beaucoup de soulagement; mon corps et mes membres, qui étaient beaucoup enflés, avaient visiblement diminué. L'espoir commença à revivre, et après avoir continué pendant près d'un mois, les Hémorroïdes et l'Asthme sont complètement guéris. L'Hydropisie qui me tenait en danger de mourir, avait aussi presque disparu. J'ai continué l'usage de vos médicaments jusqu'à présent et je n'ai jamais joui d'une meilleure santé, quoique j'ai eu de la soixante ans. Votre, etc., etc.

N. MATTHEWS.

Newark, N. J., 19 déc. 1847.

GUÉRISON D'UNE MALADIE DE FOIE DE DIX ANNÉES DE DURÉE.

DR. HALSEY.—Cher Monsieur.—Ayant fait usage de votre vin et de vos pâtes pour la guérison d'une maladie de foie, dont les horribles souffrances m'assaillaient depuis au-delà de dix années; ayant suivi de près les directions qui accompagnent vos médicaments, ma santé est parfaitement rétablie, malgré que j'ai été prononcé, par tous mes amis, incurable. Avant de faire usage de votre vin et vos pâtes, j'ai eu recours au meilleur traitement médical, qui n'a fait que me mettre bien pire. Plusieurs de mes amis avaient perdu tout espoir et ont essayé de me persuader de ne point faire usage de remèdes annoncés dans les journaux; et je ne doute nullement qu'il y ait des centaines qui sont dissuadés de faire usage de votre excellente médecine, en conséquence de l'inefficacité et la déception de médecines émanées et annoncées par des hommes sans principes. Mais, il est malheureux que la déception mise en pratique par d'autres, soit la cause que ceux qui souffrent de maux quelconques, ne veulent faire l'essai de vos excellents remèdes. Hinalement parlant ils m'ont sauvé la vie; quand j'ai commencé à en faire usage, j'étais dans une affreuse condition, mais j'ai senti leurs bons effets en moins de trois jours, et dans l'espace de six semaines, à la grande surprise de tous mes amis, j'étais entièrement guéri, et j'avais augmenté en poids de 15 livres pesant, ayant pris une seule boîte de pâtes et deux bouteilles de votre vin. Dieu veuille que tous ceux qui souffrent prennent avantage des mêmes remèdes. Votre, etc., etc.

JAMES WILSON.

MAUX DE NERFS. Sont les maladies mentales aussi bien que du corps, proviennent généralement de troubles et d'affliction; et sont plus communs chez les personnes de constitutions délicates et esprits impressionnables. Esprit sombre, mélancolie, cauchemars, panique provenant des moindres causes, tels sont les compagnons ordinaires des affections nerveuses. Les Pâtes et le Vin de la Forêt sont un remède infallible dans ces cas.

Extrait d'une lettre de M. Joseph C. Paulding, datée de Philadelphie, 7 sept. 1848.

Cher monsieur, votre Vin de la Forêt et vos Pâtes ont guéri mon épouse d'une affreuse maladie de nerfs, dont elle était affligée depuis plusieurs années. Son corps était presque entièrement ruiné. Son sommeil était fréquemment troublé par des rêves effrayants, elle s'éveillait très affaiblie et toute en transpiration, s'imaginant que quelque chose terrible allait l'atteindre. Au moyen de quatre bouteilles de Vin et d'une boîte de Pâtes elle a recouvré sa santé. Elle jouit de la société autant que jamais.

J. C. PAULDING.

DR. DAVID MARVIN, un célèbre praticien de New-York, a déclaré publiquement, qu'une bouteille de Vin de la Forêt d'Halsey contenait plus de vertu que cinquante bouteilles de Salsepareille. M. S. S. Lampan et cie., une des Pharmacies les plus respectables de Syracuse, s'expriment dans une lettre: "D'après ce que nous concevons et entendons dire du Vin de la Forêt d'Halsey, il est un excellent remède, et deviendra indubitablement le premier remède du jour."

Le Vin de la Forêt est contenu dans de grands flocons carrés, avec le nom du Dr Halsey soufflé dans le verre; \$1 la bouteille ou 6 bouteilles pour \$5. Pâtes couvées de goume, 30 sous par boîte. Les agents sont autorisés à vendre en gros aussi bien qu'en détail aux mêmes conditions que le propriétaire, No 161 rue Douane coin de Hudson, New-York.

A vendre à la Pharmacie des Trois-Rivières, rue Notre-Dame. L. A. DUBORD, seul Agent, Rivière-du-Loup, dist. des Trois-Rivières, Louis Baribeau. 8 juillet 1854.

Chemin de Fer de la Rive Nord.



AVIS est par le présent donné que John McDougall, Ecr., un des Directeurs de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, résidant en la Ville des Trois-Rivières, est autorisé à recevoir le montant des versements requis sur les actions de la dite Compagnie possédées, par des actionnaires demeurant dans le District des Trois-Rivières, et à en donner reçu.

RECTOR L. LANGEVIN, Secrétaire et Trésorier.

Québec, 5 octobre 1853.

On a besoin.

UN deux jeunes gens de 14 à 15 ans, sachant lire pour apprendre l'art typographique. S'adresser à ce bureau.

SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE BRITANNIQUE AMERICAINE. DU CANADA.

Etablie pour le soulagement mutuel de ses membres, pendant la maladie, l'infirmité ou la vieillesse.

BUREAU GÉNÉRAL A MONTRÉAL.

Son Honneur le Maire Président. J. H. PHILLIPS, Ecr., Sect. et Gérant en chef.

DIRECTEURS:

WOL. NELSON, Ecr., M. D. H. T. STRONG, Ecr., Hon. CHAS. WILSON, A. A. DORION, Ecr., G. BROWNE, Ecr., J. H. PHILLIPS, Ecr., O. LEBLANC, Ecr. M. P. P. J. G. DUBREUIL, Ecr. M. D. J. Les Drs. SUTHERLAND, HOWARD et BIBAUD, Médecins.

MM. BADGELEY et ABBOTT, Procureurs. THOS. R. BROWNE, A. B., Ecr., Agent général.

BUREAU LOCAL DE DIRECTION, A TROIS-RIVIÈRES.

P. B. DUMOULIN, Ecr., M. P. P. J. E. TURCOTTE, Ecr., M. P. P. A. POLETTE, Ecr., M. P. P. JOHN McDUGALL, Ecr., M. P. P. G. BADEAU, Ecr., M. D. V. GUILLET, Ecr., N. P. ED. BARNARD, Ecr. Le Dr. G. BADEAU, Médecin. M. JAS. McDUGALL, Secrétaire-Local.

PAIEMENT ANNUEL ASSURANT durant la maladie, ou durant une incapacité de Travail, les sommes suivantes chaque semaine:

Table with 5 columns: Bénéfice par sem., Paiement annuel, and 5 rows of numerical data.

Le public est respectueusement invité à se rendre au Bureau, aux Trois-Rivières prendre une copie du *Moniteur Mensuel* (gratis-ment), journal grand et élégant, publié par la Société, contenant le Prospectus, la Constitution et les Réglemens, et toutes informations relatives à la Société Bienveillante Britannique Américaine. JAS. McDUGALL.

Trois-Rivières, 3 mai 1854.

WILLIAM R. ADAIR, Magasin de Bottes, Souliers, &c.

COIN DES RUES NOTRE-DAME ET DES FORGES.

TROIS-RIVIÈRES.

UNE grande variété de Souliers, de cuir, à patente, à la Jenny Lind, Prunelle, Satin, Kid, pour les Dames et Demoiselles, Souliers de toutes sortes pour les enfants. Bottes de cuir pour les Messieurs, de cuir à patente, etc., etc.

Fournitures pour les Cordonniers de toutes sortes: Veau Français, Anglais, Américain; Cuir à patente de veau et loup-marin; Cuir de Vache de toutes espèces; Cuir à semelle, Cuir à Harnais, Cuir Canadien, avec beaucoup d'autres articles que l'on pourra se procurer à ce magasin à des prix bien modérés.

Toujours en main un bon assortiment de Souliers et Bottes pour grosses ouvrages tel que pour les hommes employés dans les chantiers du St-Maurice. Pour de l'Argent comptant seulement. 8 juin 1853.

O. DEPINCIER, MARGEAN TAILLEUR.

Coin des rues Notre-Dame et St-Gabriel.

MONTRÉAL.

A TOUJOURS en main un assortiment choisi de Draps Casimirs, Tweeds, Etoffes pour les vestes qu'il emploie à bon marché le goût le plus récent et le plus élégant, à ordre marché.

— AUSSI — Un assortiment général de Hardes faites. Montréal, 25 mai 1852.

PHARMACIE CANADIENNE, RUE NOTRE-DAME, 86.

Vis-à-vis le nouveau Palais de Justice 86, Montréal.

LES soussignés ont constamment en mains, en GROS et en DÉTAIL, des Drogues, médecines, médecines à patentes, produits chimiques, parfums, bois de Senteurs, etc. Sirops de Tempérance, tel que le sirop de Citron, de Gijembre, Salsapareille, Orange, d'Orgeat, de Vanille, de Poires, de Framboises, etc., A vendre en gallon ou à la douzaine.

C. VANFELSON, ET CIE. Pharmaciens Chimistes Montréal.

Colle liquide à Patente!!! Cette célèbre colle est connue depuis longtemps en Angleterre et à Montréal, elle est propre à coller le verre, la faïence, la porcelaine, le bois, etc.

— AUSSI — Gouttes pour le mal de dents guérissant les douleurs dans quelque secondes et ne contenant rien d'injurieux. — AUSSI — Pâte dentifrice d'Iris, une des meilleures préparations pour nettoyer les dents et les blanchir, aussi elle renforce les gencives.

— AUSSI — Le célèbre Kathairon de Lyon pour les cheveux. Toutes ses préparations sont à vendre en gros et en détail par C. VanFelson, et cie Pharmaciens, 86, Rue Notre-Dame, Montréal et par notre agent M. H. Craig aux Trois-Rivières. 8 Juin 1853.

Sel, Sel.

VENANT d'être reçu et à vendre par les soussignés 5000 MINOTS DE SEL.

C. W. SAUNDERS et Cie

Trois-Rivières, 5 oct. 1853.

AVIS.

Le soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par sa femme ou ses enfants, ou par qui que ce soit sans son ordre écrit. LOUIS LAHAIE, père.

St-Zéphirin 24 Juin 1854.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA Société qui a existé jusqu'à ce jour sous les noms et raison de Félix Décoteau et Joseph Morel, a été dissoute de consentement mutuel.

FÉLIX DÉCOTEAU, JOSEPH MOREL.

Trois-Rivières, 9 Aout 1854. Toutes dettes dues à, et tous réclamés contre la dite société seront réglés par M. Jos. Morel.

A VENDRE

Le lot de Terre formant le coin et adjoignant l'École des Frères en cette ville. S'adresser à S. B. HART.

Trois-Rivières, 1 Février 1854.

Mineral Waters.

FRESH from the Springs, — always on hand and for sale by the Subscriber. A. CRAIK.

Three Rivers, 26th April 1854.

Eaux Minérales.

Le Soussigné aura toujours en dépôt et constamment à vendre, des eaux fraîches des Sources. A. CRAIK.

Trois-Rivières, 26 avril 1854.

AVIS.

TOUTES personnes endettées envers la succession de feu dame H. B. Hughes, en son vivant de cette ville, sont requises de payer entre les mains du soussigné et celles ayant des réclamations contre icelle succession, de les présenter.

J. E. DUMOULIN, Tuteur des enfants mineurs.

Trois-Rivières, 26 avril 1854.

AVIS.

THOMAS ETIENNE ROY, écrivain, Agent Général de Journaux etc., N. 8, Rue St-Joachim, Haute Ville, Québec, est nommé Agent de l'Ére Nouvelle pour Québec et son district et il est dûment autorisé à recevoir des annonces et des abonnements aux vœux requis par notre Journal ses regus respect regardé comme paiements. Québec, 4 Janvier 1854.

AVIS.

Le soussigné venant d'établir un bureau d'agence dans la ville de Montréal prend la liberté d'informer le public qu'il se chargera de toute espèce de commissions que l'on voudra bien lui confier, il peut assurer qu'il ne négligera rien pour exécuter tous ordres avec la plus consciencieuse ponctualité, à la plus grande satisfaction de ses commettants et aux conditions les plus libérales possibles.

On pourra le commissionner pour ventes et achats de tout genre, spécialement des grains, pour exportations, importations et transactions commerciales dans n'importe quelle branche; recouvrement de toutes recettes et créances, etc., etc. Les nombreuses relations et correspondances qu'il entretient avec les divers commerçants des États-Unis, qui économiseront le temps et trouveront leur avantage à s'adresser directement à son bureau lorsqu'il viendront fabriquer ce pays, le mettront à même de contribuer beaucoup à l'écoulement avantageux et rapide de nos produits, et il prendra des mesures telles que tous les paiements seront remis à ceux qui négocieront par son entremise. Il se mettra au courant de toutes les occasions propres et suivra régulièrement le cours des encans qui se feront dans la ville de Montréal, et il fera en sorte qu'il pourra fournir toutes les garanties à ceux de ses commettants qui voudront bien le charger d'y encherir et d'y acheter quoi que ce soit à leur compte.

Pour les détails particuliers et conditions s'adresser au bureau d'agence, Montcalm Rue Ste-Thérèse N. 15. C. A. ROCHON.

FONDERIE.

Le Soussigné à l'honneur d'informer le Public qu'il a ouvert un établissement dans la ligne ci-dessus dans la rue St-Philippe entre les deux marchés. Il e père mériter l'encouragement du public par son attention et sa ponctualité.

Ouvrages en fonte, etc., exécutés avec goût et promptitude, et aux prix les plus modérés. Commandes reçues par M. Charles Louthood, marchand, rue du Platou. PIERRE MAILLOUX.

Nouvellement reçu et à vendre par les soussignés.

UN ASSORTIMENT COMPLET D'OUTILS DE MENUISIERS ET CHARPENTIERS, ET FOURNITURE DE MAISONS.

HARDES FAJES.

Un assortiment splendide de Blouses, Surtouts, Habits de Chasse, Pantalons, Vestes. Aussi,